

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 4 avril 2024

Objet : Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Point d'Accès aux Droits.

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide Kermani – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Seydi BA – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Kathy GUERCHE – Brahim MESSACI – Noëline TANFOURI – Nicole DURU BERREBI – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Ramzi HAMZA est excusé et représenté par Imène SOUID.
- Monsieur Houcine TROUKY est excusé et représenté par Alain GIRARD.
- Monsieur Jinny BAGÉ est excusé et représenté par Stéphanie BARRÉ-PIERREL.
- Monsieur Sylvain CAPLIER est excusé et représenté par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE arrivera en retard et donne pouvoir à Philippe BOURIACHI
Arrivée de Madame GUERCHE à 22h00 (Point 5.9 – Prime exceptionnelle au personnel du Centre Municipal de Santé).
- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER est arrivée en séance à 19h19 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240404-DDRH2024225-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

- Madame Noëline TANFOURI est arrivée en séance à 19h23 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Seydi BA est arrivé en séance à 19h26 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Monsieur Frank-Eric BAUM est arrivé en séance à 19h29 (Point n° 3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire).
- Madame Florence AÏT SALAH-LECERVOISIER a quitté la séance à 22h00 (Point n° 5.10) et a donné pouvoir à Noëline TANFOURI.

1– Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Thierry CHAUDRON ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Création d'un poste permanent à temps complet au cadre d'emplois des adjoints administratifs, à un titulaire ou à un contractuel, pour exercer les missions de chargé d'accueil au Point d'Accès aux Droits.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.332-8 et L.332-14 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois permanents et des effectifs du personnel communal, adopté par délibération n°D-FIN-2023/035 du 9 février 2023 relative au budget primitif 2023 – approbation du budget principal de la ville ;

VU la délibération n° DRH-2023/563 du 30 novembre 2023 relative à la modification du tableau des emplois permanents et des effectifs ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste permanent de catégorie C, du cadre d'emplois des adjoints administratifs, pour assurer les fonctions de chargé d'accueil au Point d'Accès aux Droits à temps complet, dont les missions principales sont :

- l'accueil physique et téléphonique,

- la gestion de planning et la prise de rendez-vous avec les intervenants,
- la gestion de la boîte mël du service,
- la saisie des données pour le suivi statistique de l'activité du service ;

APRÈS DÉLIBÉRATION :

ARTICLE 1 : DECIDE de créer un poste permanent de chargé d'accueil au Point d'Accès aux Droits à temps complet sur cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C.

ARTICLE 2 : MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

ARTICLE 3 : DIT que, dans l'hypothèse où cet emploi ne pourrait être pourvu par un agent titulaire de la fonction publique territoriale, il serait fait appel à un contractuel de catégorie C dans les conditions fixées aux articles L.332-14 ou L.332-8 du Code général de la fonction publique.

ARTICLE 4 : PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 012.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 6 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne.

ARTICLE 7 : PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Melun, ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 04-04-2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	30
Représentés	5
Absents	0
Vote pour	35
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0